

Candidature  
jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION

26<sup>e</sup> session nationale

## Protection des entreprises et Intelligence économique

*(Titre RNCP niveau 7, grade de Master - MBA)<sup>1</sup>*

2022-2023

(1) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15275/>

Date limite de réception des dossiers  
le 27 mai 2022

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain. Pour faire face à la multiplication des risques et des malveillances, elles doivent désormais évoluer vers un système de gestion intégré de la sécurité/sûreté et d'intelligence économique.

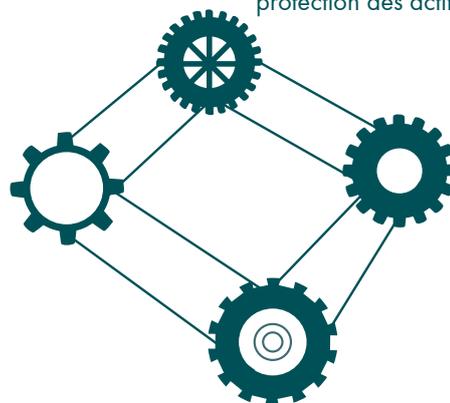
### Une formation de référence

#### Trois idées fortes :

- Développer une vision multidomaine de la sécurité-sûreté et une approche managériale et technique des menaces et de la maîtrise des risques. Cette formation apporte aux acteurs économiques, quels que soient leur secteur d'activité et la taille de leur structure, la culture, les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour appréhender le contexte et les enjeux de sécurité-sûreté auxquels ils sont confrontés.
- Concevoir la politique de sûreté comme un atout de la compétitivité en l'intégrant dans l'élaboration de la stratégie des entreprises et leur dynamique de développement.
- Favoriser les synergies entre les différents acteurs de la sûreté en construisant une vision consensuelle public/privée de l'intelligence et de la sécurité économiques en vue de sauvegarder des actifs stratégiques nationaux dans le cadre européen et international.

#### Blocs de compétences

1. **Élaborer et animer**  
un dispositif de veille



2. **Élaborer et implémenter**  
une stratégie et un management de  
protection des actifs performants

3. **Gérer** une situation de crise  
au niveau organisationnel,  
humain, informationnel  
et structurel

4. **Intégrer** la pratique d'IE dans  
la politique de protection des actifs  
de l'organisme

## PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Protection des entreprises et Intelligence économique** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats des ordres administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers et membres des corps de commandement des trois armées, Gendarmerie nationale et des Sapeurs-pompiers ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes et parties prenantes de la communication ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- les consultants.

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

### Prérequis

Cette formation est qualifiée de niveau 7 au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Les candidats sont choisis parmi un public de référence dont la liste est énumérée dans le présent dossier de présentation.

Cette formation est ouverte à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle (exercice d'une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole) d'une durée totale cumulée de trois ans dans les métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'intelligence économique.

Le recrutement des candidats s'effectue en deux temps, à savoir une présélection sur dossier (premier temps) et un entretien individuel devant un jury de sélection (second temps).

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

### ■ Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience

Le département fait appel à un réseau d'enseignants et d'intervenants composé de nombreux experts et praticiens reconnus de la sécurité/sûreté de la sphère institutionnelle et du secteur privé, d'universitaires spécialisés, de hauts fonctionnaires de différents ministères et de grands témoins et décideurs du monde économique et de la société civile.

### ■ Des travaux individuels et de groupe et des mises en situation

Les auditeurs stagiaires qui prétendent au titre sont soumis au processus d'évaluation spécifiquement mis en place. L'évaluation est individuelle. Elle s'opère par le moyen de travaux personnels et la participation à des travaux de groupe (mise en situation reconstituée, etc.). Les travaux ci-après visent à enseigner puis valider chaque bloc de compétences.

#### **Bloc de compétences 1 :**

##### Elaborer et animer un dispositif de veille

Chaque auditeur apprend à élaborer un plan de recherche sur un sujet proposé à partir des outils et grilles de lecture enseignées. Outre la mise en œuvre des outils techniques, l'exercice vise avant tout à apprécier l'approche systémique du sujet et la démarche intellectuelle qui permet la conception du plan de veille dans la perspective d'analyser un environnement donné.

Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur doit élaborer un plan de recherche sur un sujet imposé.

#### **Bloc de compétences 2 :**

##### Elaborer et implémenter une stratégie et un management de protection des actifs performants

Chaque groupe composé de 10 auditeurs maximum élabore, planifie et met en œuvre un processus de diagnostic des vulnérabilités d'un organisme donné situé en Ile de France. Le processus et les résultats de ce diagnostic font l'objet d'un rapport rédigé collectivement et présenté au responsable de l'organisme en présence des autres auditeurs stagiaires et des membres du département ISE.

Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur doit élaborer une synthèse stratégique individuelle.

#### **Bloc de compétences 3 :**

##### Gérer une situation de crise

Les auditeurs sont sensibilisés aux bonnes pratiques en matière d'appréciation des risques, de continuité d'activité et de gestion d'un incident grave et imprévu scénarisé qui nécessite une réponse urgente en stress contrôlé. Les auditeurs endossent différents rôles au sein d'une cellule de crise dans le centre de crise de l'Institut (plateaux de crise et salles de média training).

Chaque auditeur est par la suite placé en position de pilote de la cellule de crise lors de l'exercice individuel de gestion de crise sur table.

Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur répond à une suite de questions au fil des événements d'un scénario de crise diffusé en commun.

### **Bloc de compétences 4 :**

#### Intégrer la pratique d'IE dans la politique de protection des actifs de l'organisme

Chaque groupe de diagnostic et stratégies (GDS) d'une dizaine d'auditeurs élabore un rapport et des préconisations répondant à une problématique stratégique donnée qui soulève des enjeux de sécurité économique et sociétale. Cette activité, échelonnée d'octobre à juin, nécessite la prise en compte de l'ensemble des apprentissages théoriques et la mise en œuvre des bonnes pratiques enseignées durant les séminaires. Chaque groupe dispose d'une autonomie organisationnelle, méthodologique et technique avec l'appui de deux tuteurs, l'un membre de l'institut, le second, externe, expert du sujet.

Ce rapport, remis à l'institut, fait l'objet d'une restitution collective orale devant deux grands témoins en tant que parties prenantes du sujet, les membres du département et l'ensemble des auditeurs de la session.

Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur élabore et restitue oralement une synthèse du rapport collectif et expose ses rôles, responsabilités, contributions et conclusions devant un jury composé des deux tuteurs.

### **Grille de notation :**

Chaque évaluation s'effectue selon une échelle à 5 niveaux, graduée de A à E :

- A : excellent, compétence parfaitement maîtrisée
- B : très bon, compétence très correctement maîtrisée
- C : moyen, compétence juste maîtrisée
- D : insuffisant, compétence mal maîtrisée
- E : très insuffisant, compétence non maîtrisée.

Elle est accompagnée d'une appréciation littérale. Les notes D et E sont éliminatoires.

Le titre d'expert en protection des entreprises et en intelligence économique est délivré aux auditeurs stagiaires qui ont satisfait aux conditions d'attribution relatives à l'assiduité et à l'évaluation de chacun des blocs de compétences conformément aux dispositions réglementaires du titre RNCP 15275.

En 2021, 35 dossiers de candidature ont été retenus, 34 auditeurs ont suivi la formation et 32 ont été diplômés. 97% des auditeurs stagiaires ont obtenu le titre d'expert en protection des entreprises en intelligence économique.

### **■ Des visites thématiques exclusives dans des lieux d'exception**

Édifices publics, centres de savoirs, musées, groupements d'intervention : certains sites d'exception nous ouvrent leurs portes. Ces visites constituent un moment privilégié pour comprendre et échanger sur leur politique de sécurité - sûreté.

### **■ Un voyage d'étude à l'étranger (facultatif)**

Ce déplacement de 5 jours dans un pays étranger permet aux auditeurs de découvrir une autre culture de la sécurité - sûreté. Les visites sont organisées avec la participation et l'appui de la représentation diplomatique française locale.



### ■ Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent et de qualité en vue de l'atteinte de ses objectifs professionnels.

1. L'équipe du département Intelligence et sécurité économiques, professionnels de la formation en sécurité - sûreté.
2. Des outils méthodologiques et techniques éprouvés et ré-exploitable.
3. Des ressources en informatique, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise).

Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants seront invités à répondre à un court questionnaire d'autoévaluation et d'évaluation des interventions.

## SITES

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux. Le lieu principal est situé au cœur de Paris (75007) : l'École militaire. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un badge d'accès et un livret d'accueil sont remis à chaque auditeur, afin de faciliter son orientation et son intégration.

## DÉROULEMENT

La **26<sup>e</sup> session nationale** commencera le **12 septembre 2022** et se clôturera **mi-juin 2023**.

L'ensemble des enseignements comporte un volume de 273 heures réparties sur 10 semaines (à raison de 4 jours par mois, du lundi après-midi au vendredi midi). Les cours magistraux ont lieu au siège de l'Institut à l'École militaire (ou ponctuellement en région parisienne). Les visites et les exercices de mise en situation occasionnent de brefs déplacements en Ile de France et à l'étranger pour le voyage.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL

### 26<sup>e</sup> session nationale « Protection des entreprises et Intelligence économique »

**Volume horaire annuel : 273 heures**

#### 12 au 16 septembre 2022 – Ouverture des sessions nationales – Journées de rentrée à l'École militaire Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales - (25 heures)

- Discours du directeur de l'IHEMI
- Présentation des trois sessions nationales « Sécurité et Justice », « Protection des entreprises et intelligence économique » et « Management stratégique de la crise »

#### Séminaire introductif de la session « Protection des entreprises et Intelligence économique »

- L'hyper compétition et guerre économique
- Les dispositifs étrangers d'IE
- La politique publique d'IE et sa déclinaison territoriale

#### 17 au 21 octobre 2022 – IE et instruments de veille (28 heures)

- L'IE et le renseignement
- L'IE au service de l'entreprise
- La pratique des cabinets d'IE
- La méthode et les outils de veille : module théorique et pratique
- Exercice pratique de cartographie heuristique

#### 21 au 25 novembre 2022 – Organisation d'un dispositif de protection globale (1) - (28 heures)

- Préparation à l'exercice de diagnostic sûreté et à la synthèse stratégique
- La politique et le management de la sûreté
- La politique de protection de l'information
- Le risque pénal du chef d'entreprise
- La protection juridique du patrimoine informationnel
- La propriété industrielle
- La fonction sûreté et l'IE en entreprise
- Epreuve RNCP : Bloc 1 - Dispositif de veille

#### 12 au 16 décembre 2022 – Organisation d'un dispositif de protection globale (2) - (28 heures)

- La lutte anti-corruption et la *due Diligence*
- Le contrôle des investissements étrangers
- Les enjeux de la sécurité privée : coproduction public/privé
- L'externalisation de la sûreté par les entreprises
- La protection physique des sites
- Le risque terroriste et la radicalisation en entreprise
- Le plan de prévention des risques et le document unique
- Les risques HSCT : les contraintes juridiques et normatives
- Exercice de diagnostic sécurité/sûreté en entreprise

#### 16 au 20 janvier 2023 – Souveraineté numérique et cybersécurité - (28 heures)

- Les enjeux de la cybersécurité
- La poursuite des cybercriminels et la lutte contre les ingérences étrangères
- Le rôle du RSSI et sa relation avec la fonction sûreté
- La protection des données personnelles
- La maîtrise et l'assurance des risques numériques
- La preuve numérique

#### 13 au 17 février 2023 – Protection de l'entreprise à l'international - (28 heures)

- Diagnostics sécurité/sûreté : restitutions collectives
- La sécurité des entreprises françaises à l'international
- La sûreté des collaborateurs en mobilité
- Le centre de crise et de soutien du MEAE : organisation et missions
- Le renseignement étatique et le renseignement privé
- L'obligation de moyens de sécurité renforcée
- L'accompagnement des entreprises à l'international
- Epreuve RNCP : Bloc 2 - Diag. sûreté - Synthèse individuelle

#### 13 au 17 mars 2023 – Stratégies d'influence en entreprise - (28 heures)

- Les stratégies d'influence
- Le panorama des techniques de lobbying
- L'influence française auprès de l'Union européenne
- La veille sur les réseaux sociaux
- Les attaques réputationnelles : déstabilisation et manipulation de l'opinion
- Le droit et le risque d'image

#### 17 au 21 avril 2023 – Management de crise, complexité et résilience - (28 heures)

- Les fondamentaux et les outils de gestion de crise
- La communication de crise
- La gestion du stress
- Exercice de crise dynamique en groupes
- L'élaboration d'un centre de crise
- L'élaboration d'un plan de continuité d'activité
- Epreuve RNCP : Bloc 3 - Gestion de crise

#### 9 au 12 mai 2023 – Voyage (facultatif)

#### À la découverte d'une autre culture de la sécurité

#### 22 au 26 mai 2023 – Appréhender son environnement : éclairages spécifiques - (28 heures)

- Les enjeux géopolitiques et économiques de la gestion des ressources naturelles
- L'arsenal juridique et judiciaire américain
- Un focus sur la compliance / La loi Sapin 2
- L'intelligence artificielle en entreprise
- L'entreprise face au risque interculturel

#### 13 au 16 juin 2023 – Séminaire de clôture - (24 heures)

- Restitutions collectives des groupes de diagnostic et stratégies
- Epreuve RNCP : Bloc 4 - Restitutions
- Bilan collectif de la 26<sup>e</sup> session nationale

#### Cérémonie officielle de remise des diplômes et cocktail de clôture

## DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Protection des entreprises et intelligence économique** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés, selon les candidatures, à :

• Candidatures issues du ministère de l'Intérieur	<b>3 000 euros</b>
• Candidatures autres ministères	<b>6 500 euros</b>
<hr/>	
• Candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique dans leur pays	<b>4 500 euros</b>
<hr/>	
• Candidatures issues de structures privées *	
- de moins de 50 salariés	<b>5 000 euros</b>
- entre 50 et 250 salariés	<b>6 500 euros</b>
- de plus de 250 salariés	<b>8 000 euros</b>
<hr/>	
• Candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle	<b>4 500 euros</b>
<hr/>	
• Candidatures d'élus locaux ou de cadres des collectivités territoriales	<b>6 000 euros</b>
<hr/>	
• Candidatures individuelles ou ne relevant pas des catégories précédentes	<b>8 000 euros</b>

\* *sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »*

**Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.**

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

### FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.  
Cette formation est éligible au compte personnel de formation (CPF).



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur  
École militaire – Case n°39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP  
Contact: département Intelligence et sécurité économiques  
Tél : +33 (0)6 47 47 27 72  
Courriel: [securite-economique@ihemi.fr](mailto:securite-economique@ihemi.fr) Site internet: [www.ihemi.fr](http://www.ihemi.fr)